

Rentrée solennelle du Barreau de PARIS

24 novembre 2023
Théâtre du CHATELET

Discours de Seydi BA

Deuxième secrétaire de la conférence

*Le procès de Jean-Luc EINAUDI, ou
« l'honneur de PAPON »*

*17^e chambre correctionnelle du Tribunal de
grande instance de PARIS
Les 4, 5, 11, 12 février 1999*

À mes frères et sœurs de la promotion 2023

InchAllah, le corps remontera,

Si Dieu le veut, il reverra les cieux,

L'ordalie a cela de parfait, qu'elle permet d'arriver à un objectif complexe,
la paix sociale,
par un processus simple.

Un corps, de l'eau, et Dieu.

Qu'importe l'innocence, la culpabilité

Pourvu qu'on ait la paix.

Le sort des âmes se joue dans le miroir froid et mouillé de la justice divine.

La vérité se dissout, emportée par les courants,
et le village dort bien mieux, sachant la sorcière morte.

Si elle a coulé, c'est qu'elle était coupable.
S'ils ont coulés, c'est qu'ils étaient coupables.

Sur de son innocence, convaincu de sa bonne foi,
l'homme ne peut mal agir.

L'homme peut avoir, d'une simple signature, envoyé, cohortes et légions d'hommes femmes enfants,
vers une mort certaine, douloureuse, par suffocation,
il n'a pas forcément mal agi !
s'il avait un prétexte.

Un prétexte,
Une pensée, simple, lapidaire, qui vient ordonner le chaos et arrêter la tempête sous le crâne.
Une pensée, qui vient faire la jonction entre l'action la plus abjecte permise par la Création, et la bonne
personne, que nous sommes tous, au moins pour nous-mêmes.

Le prétexte nous fait bonne personne.
Une bonne personne, ça dort bien.
Un prétexte, et vous dormirez bien.

Je n'ai fait qu'obéir aux ordres.

S'ils ont coulé, c'est qu'ils étaient coupables.

Bonne nuit, Monsieur PAPON.

Mesdames Messieurs les Bâtonniers,
Mesdames Messieurs les Hauts Magistrats,
Chères Consœurs, Chers Confrères.

Vous êtes de bonnes personnes.

Par la magie de son prétexte, Maurice PAPON l'est tout autant.

Certes, il a été condamné pour crime contre l'humanité, à BORDEAUX,
MAIS DEJA il s'est pourvu en cassation

ET SURTOUT il a obéi aux ordres.

Il conserve ainsi l'honneur propre aux gens de bien,
jadis confié au hasard du duel, désormais protégé par le droit, la justice.

C'est la raison pour laquelle c'est la même silhouette qu'à Bordeaux,
avec la même cravate noire,
le même costume blanc,
la même rosette
avec une moustache en plus qui se tient,
ce 5 février 1999, sur le banc des parties civiles de la 17^e chambre correctionnelle du Tribunal de grande
instance de PARIS.

Pour son honneur,
celui de la fonction qu'il occupait jadis,
celui de son pays.

Ses avocats, Jean-Marc VARAUT et Francis VUILLEMIN, y voient une stratégie plus judiciaire, plus
cynique :
dans l'attente de l'issue du pourvoi,
faire citer en diffamation ce témoin d'immoralité si embêtant à BORDEAUX,
le faire condamner

pour le discréditer et alléger un dossier déjà bien lourd,
dans l'optique d'un second procès

Va ainsi se jouer, durant 4 jours, devant la 17^e, l'issue d'un combat judiciaire entre deux fins bretteurs.

Le dénouement d'un mano a mano sur fond de vérité,
d'honneur,
et de considération.

Le prévenu n'est pas comme son adversaire,
commandeur de la Légion d'honneur.

Pas de titre de l'autre côté de la barre, juste un homme,
un éducateur à la protection judiciaire de la jeunesse,
qui a fait un peu d'histoire.

Vous aurez oublié son nom à la fin de ce discours.

C'est ce qu'il aurait voulu.
Que son nom s'efface,
pour laisser toute la place à son œuvre,
son obsession,
le 17 octobre 1961,
date à laquelle PARIS noya les algériens.

Assisté de son défenseur, Pierre MAIRAT,
Jean-Luc EINAUDI est prévenu d'avoir commis l'infraction de diffamation envers un fonctionnaire
public,

En l'espèce,

En portant atteinte à l'honneur et à la considération de Maurice PAPON, en signant le 20 mai 1998 une
tribune dans Le Monde dans laquelle il affirmait :

« Je persiste et je signe.
Il y eut, en octobre 1961,
Un massacre commis par des forces de l'ordre
Sous les ordres de Maurice PAPON ».

En cette phrase, ces 27 mots, l'œuvre de la vie de Jean-Luc EINAUDI.

Une vie de recherches,
de rencontres,
de recueils de témoignages,
de doutes sur ce bilan officiel de 3 morts, malgré les deuils par centaines,
de dizaines de demandes d'accès aux archives nationales, et d'autant de refus,
Une vie de chemin égaré dans la brume de la raison d'Etat.

Une vie, celle de Jean-Luc EINAUDI, en 27 mots, qui seront jugés,
jaugés, pesés, sous pesés
confirmés
ou infirmés
par l'implacable force de chose jugée liée à la juris dictio.

Infirmés plutôt si l'on en croit Jean-Marc VARAUT,
Le ténor le sait,
bien qu'il s'agisse de diffamation
il ne sera pas question pour la juridiction présidée par Jean-Yves MONFORT
d'examiner la véracité ou non des propos d'EINAUDI.

La condamnation est très probable.

En 1999 en effet,
le droit positif est tel que la preuve de la vérité,
l'exceptio veritatis,
ne saurait être rapportée s'agissant de faits amnistiés d'une part,
et vieux de plus de 10 ans d'autre part.

Seule la bonne foi d'EINAUDI sera examinée.

Comme il avait fait condamner le Nouvel Observateur
en 1991, qui qualifiait Maurice PAPON de complice du génocide Nazi,
Jean-Marc VARAUT fera condamner EINAUDI, l'historien de circonstances,
Il paiera le prix fort,
le déshonneur, la honte,
et 1 million de franc.

Dans l'arène,
VARAUT n'a point besoin de glaive,
Il a le verbe et l'amnistie.

Le décret du 22 mars 1962, dispose, en effet en son article 1^{er} :

« Sont amnistiées
Les infractions commises dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre
Dirigées contre l'insurrection algérienne avant le 20 mars 1962. »

Toutes les infractions, toutes sont pardonnées,
C'était du maintien de l'ordre !

Par la force du texte, il n'y aura pas de procès.

Ce procès, celui de Jean-Luc EINAUDI,
Ce procès de rien du tout,
Dans la froideur de l'hiver, et de la 17^e chambre,
Ce procès,
scène sur laquelle se joue l'accusation du criminel contre l'humanité tout entière,
qui a l'audace,
le panache,
de tenter de faire condamner le chercheur qui a cherché,
car son honneur de criminel contre l'humanité

Sera l'unique et ténu interstice dans lequel la vérité pourra se glisser.

Comme quand il fut témoin d'immoralité à BORDEAUX,
EINAUDI, déterminé, s'approche de la barre et l'agrippe tel un capitaine
Avec l'air d'un Noé qui sait le secret du déluge.
Il se tourne vers le plaignant, se tourne vers ses juges.

Il porte l'estocade.

Pendant deux heures,

Sans notes,

Il raconte tout, comme il racontait à Bordeaux,

1961, la France et son Afrique qui n'est plus vraiment sienne,
PARIS,
les harkis,
les pieds noirs,
les bidonvilles de NANTERRE, CHAMPIGNY, LA COURNEUVE,
Les 11 policiers qui, seront fauchés par les balles du FLN, d'aout à septembre.

La haine qui monte entre les deux camps.

Il raconte le 2 octobre, les obsèques du brigadier Jean DEMOEN
la rage, l'émotion de ses collègues, la peur qui monte, la haine aussi,

Les mots du préfet de police Maurice PAPON, qui apaisent moins qu'ils n'attisent,

« Vous êtes couverts par vos chefs et la légitime défense.

Pour un coup donné, nous en rendrons dix. »

Les litres d'eau de javel bus par les français musulmans d'Algérie dans les caves du commissariat de la
Goutte d'or,
les attentats
les bastonnades,
les rackets,
les humiliations,
les bicots,
les bougnoules
les ratons.

EINAUDI raconte, la note du 5 octobre de ce même préfet de police,
autorisant les policiers à abattre tout français musulman d'Algérie,
car c'était leur statut légal,
pris en flagrant délit, sans préciser le délit.

Le couvre-feu du même jour, imposant à ces mêmes Français Musulmans d'Algérie,
ou tout autre basané ressemblant de près, ou de loin, ou de très loin, à un arabe, de ne pas quitter son
domicile entre 20h30 et 5h30 du matin.

EINAUDI raconte surtout la réponse de la fédération de France du FLN
qui appelle tous les algériens à aller, le 17 octobre, se montrer,

Et de fort belle manière

Algériens de France, vous sortirez avec vos plus beaux atours,
pour montrer que vous existez, que vous ne vous cachez pas,

Montrez que vous êtes beaux, et fêtez dans PARIS.
Soyez fiers, soyez libres,
Mais respectez deux règles : pas d'armes, pas de riposte.

Puis le 17 octobre, puis le 17 octobre.

En plein PARIS, à l'heure ou sous la pluie,
la pavé noirci reflète les enseignes au néon,
A l'heure où PARIS fait la queue au cinéma,
Où PARIS pousse la porte des cabarets et restaurants,
Où PARIS ouvre ses huitres,
Où PARIS s'amuse,

Une foule, dont l'œil seul ne saurait embrasser le contour,
Tout entière, debout, comme une hydre vivante,
fière, joyeuse, l'âme sans épouvante,

La liberté sublime emplissant les pensées,
de 20.000, ou de 30 qui entraînent dans PARIS,
Qui emplissait la brume de cris et chants rythmés

Tahia Djazair,
Vive l'Algérie libre,
Allez les fellaghas,
Libérez BEN BELLA,
A bas le couvre-feu,
A bas le couvre-feu,

Et c'est au son d'à bas le couvre-feu,
Que la police l'ouvrit, le feu.

La liesse, bien vite, est devenue panique.
La foule effrayée, est devenue tempête.
Les hommes rendus stupides par l'horreur,
courraient,
Pour éviter le plomb, le feu et la matraque.

Dans la brume affreuse de PARIS,
les badauds crurent voir d'étranges bucherons travailler dans la nuit,
qui frappaient, qui frappaient, d'un geste mécanique,

Quiconque osait laisser trainer un crane ou une cote

La cruauté, la haine, dans le langage des coups.

Le sang coulait, giclait de toutes part,
Les vêtements des policiers étaient de carnage rougis.
Ils avaient tout le soir tué n'importe qui.

L'Ile de la Cité trembla sous ce fracas monstrueux et sauvage.

Aux abords de la Seine, méthodiquement, on brise les membres,
on lie les poignées, on lie les chevilles,
et on jette les gens, comme des fétus de paille.
Les ponts Saint Michel, de Neuilly, pleurèrent longtemps des corps balancés comme cela.

Cette nuit-là, les badauds des rives de Seine virent,
sur le souple oreiller de l'eau molle et profonde,
le reflet de la lune perturbé çà et là par le passage délicat d'étranges nénuphars,
caressés, portés, sur des flots incertains, et voguant vers l'oubli.

Cette nuit-là, 12000 hommes furent raflés vers le Palais des sports,
Mais cette nuit-là seulement, demain Ray Charles y joue. On rafle, mais on doit quand même danser..
Heureusement qu'il reste Vincennes et Pierre de Coubertin pour la foule des arrêtés, leurs cris, plaies,
clameurs et abois, le sol couvert de morts sur qui tombait la nuit.

Les autres râlant, brisés,
et morts plus qu'à moitié.

C'était le maintien de l'ordre, couvert par l'amnistie.

EINAUDI achève, regardant directement son accusateur dans les yeux,
le défiant,
lui disant être venu en mémoire de ces victimes algériennes,
enterrées comme des chiens dans la fosse commune réservée aux musulmans inconnus du cimetière de
THIAIS,

L'accusateur, Maurice PAPON, n'est pas plus perturbé que cela.

Il a toujours son prétexte.

D'une voix sure, qui prend son temps,
d'une expression aisée, qui sent le passé,
d'un phrasé impeccable, il reprend EINAUDI :

« Monsieur le Président,

Dans les wilayas musulmanes, on m'appelait AL MAHDI : c'est le bon, le juste, le sage.

Peut-être la plus belle décoration que j'ai reçu de ma carrière.

J'aimais les algériens.
Les algériens m'aimaient.

Le FLN tuait, Monsieur le Président.

Chez les policiers, le sang était chaud et la vindicte à fleur de peau.

Ce 17 octobre était une bataille qu'il fallait accepter et gagner.

Imaginez-vous, le déferlement de cette marée écumante vers l'Etoile et les Champs ?

Le FLN voulait immerger PARIS sous des vagues algériennes.

On a frisé la subversion, évité le désastre.

Les centaines de morts sont une ignoble invention.

Les photos, des trucages.

C'est inimaginable d'accuser les personnels de police d'avoir fait cela.

Ce n'est pas leur style.

On ne casse pas des cranes avec un képi.

Le Général m'avait ordonné de tenir PARIS.

J'AI OBEI AUX ORDRES et J'ai tenu PARIS.

Force est restée à la loi, au prix de trois morts inutiles.

Monsieur le Président,

La France, tant que j'aurai un souffle,

Je ne laisserai pas y toucher. »

Le prétexte est travaillé, il est bon,

la conscience est sauve,

face à la cohorte de témoins cités par EINAUDI,

Face à Emile Portzer, policier, qui raconte les moqueries des collègues,

Les fausses rumeurs de policiers morts le soir des faits sur les radios

Démenties par personne, qui raconte les rires !

« Un bougnoule en moins » haha

« On va voir si les rats savent nager » hahaha

PAPON ne tremble pas.

Ahcène BOULANOUAR qui raconte comment il fut pendu,

comme tant d'autres,

dans la cour de la Préfecture de Police de PARIS

PAPON ne tremble pas.

Gérard GRANDE, élève infirmier au Palais des sports,

vient partager son sentiment sur les 9 cadavres aperçus dans un placards.

PAPON ne tremble pas.

Une mère, endeuillée depuis 38 ans, passe rapidement.

Elle tente. Sanglote. Et dans une prière se rassoit.

L'on comprend en la voyant que l'enfant qu'on allaita,

c'est dur de l'enterrer.

PAPON ne tremble pas.

Enfin, Brigitte LAINE et Philippe GRAND.

Qui n'étaient pas là,
qui n'ont pas parlé à un seul témoin.
mais qui, en tant que conservateurs aux archives de PARIS,
viennent déposer au prix d'une entorse manifeste à leur devoir de réserve,
Tout simplement faire état de ce qu'ils ont vu,
dans les archives, du parquet notamment,
qu'on refuse avec force à EINAUDI.

Des 103 dossiers d'instruction ouverts, concernant 130 personnes,
tous couverts par l'amnistie,

Des 32 dossiers pour 40 décès, classés sans suite,

Du réquisitoire définitif du 30 octobre
relatif à la mort de 63 nord africains,
dont 26 non-identifiés,

Des constantes : strangulations, mains liées, balles, noyades,

Et une motivation qui sans cesse revient :

« aucun élément ne permet de vérifier/établir que X a été blessé par un rpz des FDO ».

Les archives viennent de parler.

L'Etat vient de parler.

Là, PAPON tremble un peu.

Furieux, Jean-Marc VARAUT plaide et interpelle les archivistes
D'un art tyrannique, il se fait menaçant,

Avez-vous seulement conscience de faire état de documents couverts par le secret d'Etat
Monsieur le Président, Mesdames du tribunal,
La FRANCE est malade de ses fonctionnaires.

Ce pseudo historien, qui a jadis produit un livre sur ces faits,
attaqué par personne car lu par personne,
convoque un obscur policier, et des témoins compromis avec l'ennemi.

C'était la guerre, contre la rébellion terroriste.

Les 12000 arrestations ont permis de mettre aux arrêts
les proxénètes, les oisifs, les cadres du FLN.

Pierre MESSMER, ministre des armées de l'époque,
est venu le dire à Bordeaux !

« on ne peut pas imputer un préfet la responsabilité des événements
lorsque le gouvernement lui a donné des ordres précis ».

Le Général savait.
Il savait les ordres clairs qu'il a donné.
Il a maintenu PAPON.

A travers PAPON, c'est de Gaulle qu'on attaque.

Son honneur bafoué, devra être réparé.
L'honneur du a sa fonction.
L'honneur du à la France.

Vincent LESCLOUX, premier substitut du procureur, commence par un hommage.

Il y eut un nombre important de morts dans la nuit du 17 octobre.
De pauvres morts qui pèsent lourds sur la conscience.
De pauvres morts anonymes.

Certains policiers sont devenus – nombreux – les jouets de la haine qui les a aveuglés.

EINAUDI a pu, à bon droit, utiliser le mot massacre,

« l'expression de meurtre n'étant plus adaptée vu le nombre de morts et les exactions déchainées des forces de police ».

Les recherches d'EINAUDI ont fait sonner les 12 coups de l'histoire.

Toutefois, n'a-t-il pas diffamé en affirmant que cela a été fait sous les ordres de PAPON ?
A-t-il fait preuve de prudence alors qu'il n'a pas recherché les responsabilités intermédiaires ?

Le lecteur moyen a pu comprendre cette phrase comme une grave accusation portant atteinte à l'honneur du plaignant.

N'étant pas prouvée, elle est diffamatoire.

En défense Pierre MAIRAT rappelle la stratégie de PAPON :

Faire condamner EINAUDI dont la parole a pesé si lourd à BORDEAUX, avant un second procès après cassation.

Il veut faire taire la bouche de l'histoire, la liberté de recherche.

La défense de PAPON se caractérise,
soit par le silence,
soit par le mensonge, le bluff, la négation,
soit encore par la duplicité.

Il nie les victimes des brutalités policières.

Il nie les morts.

Il nie les disparus.

Il nie les photos.

Il nie les témoignages.

Si les manifestants étaient dangereux et armés :
pourquoi aucun blessé par balle chez la police ?
Pourquoi aucune arme saisie chez les manifestants ?

Le massacre est reconnu par le parquet, le représentant, la bouche de l'Etat, de la société.

Dès lors, ou est la diffamation ? N'est-il pas temps de regarder notre histoire en face ?

La relaxe s'impose.

Le dernier mot revient au prévenu, à Jean-Luc EINAUDI, qui d'un dernier regard à PAPON lui lance :

Vous me méprisez, vous avez voulu me faire taire, mais j'ai envie de vous dire, Monsieur Papon, merci ! en me faisant ce procès, vous avez permis que l'histoire avance.

Le tribunal se retire pour délibérer.

Les semaines passent, la tension monte.

Le 26 mars 1999, la salle est plus clairesemée.
Les nerfs sont plus tendus,
Le délibéré, rendu par Jean-Yves MONFORT, n'est tout d'abord pas en la faveur du prévenu.

Il conclut en effet tout d'abord au caractère diffamatoire de l'assertion, en ce qu'elle porte, par sa nature même, atteinte à l'honneur du plaignant.

Le prétexte se porte bien.

Cependant :

« Considérant que l'ensemble des témoignages versés au dossier sont concordants ;
Que les éléments produits démontrent que certains éléments des FDO ont agi avec une extrême violence ;
Que cette violence n'était pas justifiée par le comportement manifestants ce soir-là ;
Que le nombre des victimes a été important , en tout cas largement supérieur à celui du bilan officiel ;

Que dès lors que l'on admet que la version officielle des événements de 1961 semble avoir été inspirée largement par la raison d'Etat
– admissible , au demeurant , au regard de la situation de l'époque –
et que l'extrême dureté de la répression d'alors doit appeler, de nos jours, des analyses différentes, qui n'excluent pas nécessairement l'emploi du mot » massacre »,
on ne saurait faire grief à un historien,
auquel on ne conteste finalement pas le sérieux et la qualité de sa recherche,
d'avoir manqué de circonspection lorsque,
dans une formule conclusive ,
qui tend à interpeller le lecteur,
il qualifie rudement les faits,
et désigne sèchement un responsable.

La liberté de la recherche historique doit avoir en effet pour corollaire une certaine tolérance dans l'appréciation de l'expression de ses résultats.

Le Tribunal considère donc que le bénéfice de la bonne foi peut être accordé au prévenu.

PAR CES MOTIFS

Le tribunal statuant publiquement,
en matière correctionnelle,
en premier ressort et par jugement contradictoire

RELAXE le prévenu Jean-Luc EINAUDI des fins de la poursuite,

DÉBOUTE la partie civile Maurice PAPON de ses demandes. »

Le Mahdi a perdu, et dormira plus mal.

Messieurs et Mesdames les Bâtonniers,
Messieurs et Mesdames les Hauts Magistrats,

Chers Confrères,

Chères Consœurs,

Les lois, les tribunaux, les juges,
participent à garnir les pages du grand livre de l'histoire.

Toutefois,
Les magistrats ne sont, ni des militants, ni des justiciers, ni des historiens.

Ils disent le droit.

La vérité judiciaire est chose bien étrange.

Elle me permet de dire, excipant ce jugement, qu'un massacre a eu lieu.

Mais un massacre, n'est pas une qualification juridique.
Un assassinat, un meurtre, ça l'est.

Ainsi, nos principes, essentiels à notre office et à toute société,
en raison de la présomption d'innocence,
m'empêchent de dire
que quiconque a commis un assassinat ou un meurtre ce soir-là.

L'amnistie, en passant l'éponge judiciaire a lavé,
pardonné, oublié.

La vérité, quand elle est imposée
car l'amnistie est une injonction,
est chose bien volatile.

Le 14 septembre 2023, un avocat général requérait la relaxe à l'endroit de six policiers qui, ayant repêché un homme dans l'eau, se moquaient du bicot qu'il était.

Car oui un bicot comme ça, ça nage pas.

Qualifiant le dossier de « cirque (...) auquel il est bon de mettre fin »,
cet avocat général évoquait notamment le 17 octobre
en disant que c'était le FLN qui noyait les algériens ce jour-là.

Donc vous savez, la vérité.

Elle réside surtout dans les faits.

Le fait est que dans notre capitale, Paris, ville où l'Europe se mêle,
Poumon de la morale, du droit, de la vérité, de la vertu, du devoir, du progrès, de la raison,
Dans PARIS, on peut tuer des centaines d'arabes, sans qu'on sache précisément combien.

100 à 300 c'est de la statistique, et de la mauvaise.

La vérité n'est que dans les faits
Le fait est que PAPON était un boulon, au sein d'une machine bien huilée.
PAPON était fonctionnaire,
Fonctionnaire de l'Etat français, puis de la République.

PAPON a obéi aux ordres.
Le prétexte est bien commode, mais le prétexte est vrai.

Le 17 octobre 1961,
Roger FREY, Ministre de l'intérieur, savait, et a ordonné,
Michel DEBRE, Premier Ministre, savait, et a ordonné,
Charles de GAULLE, Président de la République, savait, et a ordonné.

Il n'y aura pas de procès pour le 17 octobre 1961.

La vérité n'est que dans les faits
Le fait est que Maurice PAPON dort,

pour toujours et à jamais,
avec sa légion d'honneur sur le torse.

Quand les repêchés du 17 octobre, dorment,
le souvenir enseveli,
dans l'étroit cimetière de Thiais,
où l'écho seul leur répond.

Rien ne sait plus leur nom, pas même une simple pierre.

Sans procès, seule l'ordalie fait loi
Finalement, s'ils ont coulés, peut-être qu'ils étaient coupables.

Messieurs et Mesdames les Bâtonniers,
Messieurs et Mesdames les Hauts Magistrats,
Chers Confrères,
Chères Consœurs,

Nous sommes tous des bicots.
Nous sommes tous des youpins.
Nous sommes tous des nègres.

La mémoire apaise
Quand l'oubli invite à l'incendie,
On n'oublie pas volontairement.

Qu'on ouvre les archives, et que quiconque aille par lui-même,
Se jeter à corps perdu dans l'admiration des plus belles pages de l'histoire de notre pays,
comme dans la lecture coupable de celles les plus flétries.

Vous, où ceux qui comme moi,
perdus entre leurs racines ancrées dans une mémoire coloniale
que nul ne veut voir,
et leurs branches qui fleurissent sous un beau ciel français,

Perdus entre le ressentiment de ne pas vraiment être,
et l'envie d'être, mais pas vraiment.

Perdus dans le passé, leçon qu'épelle l'avenir,
Perdus dans ce qui commença, pour ne jamais finir.

Perdus.

Hélas ! combien de temps faudra-t-il vous redire
À vous tous, que c'était à vous de les conduire,
Qu'il fallait leur donner leur part de la cité,
Que votre aveuglement produit leur cécité ;
D'une tutelle avare on recueille les suites,
Et le mal qu'ils vous font, c'est vous qui le leur faites.

Messieurs et Mesdames les Bâtonniers,
Messieurs et Mesdames les Hauts Magistrats,
Chers Confrères,
Chères Consœurs,

Vous sortirez, dans une heure, vous promener un peu.

Il faut bien digérer les petits fours,

Sortez du théâtre,

Traversez la foule
Traversez la route,
Là, arrêtez-vous un instant, sur le Pont Saint Michel,
penchez-vous sur les eaux sombres et calmes de la Seine.

Et ne détournez pas le regard
Quand vous verrez les cadavres remonter.